



Conseil économique et social

Distr. générale
12 novembre 2007
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2008
21-30 janvier 2008

**Rapports quadriennaux d'organisations
non gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil économique et social portant
sur la période 2003-2006, présentés par l'intermédiaire
du Secrétaire général en application de la résolution
1996/31 du Conseil***

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Fédération des femmes de Chine	2
2. Défense des enfants – International	6
3. Mouvement international ATD Quart Monde	11
4. Japan Civil Liberties Union	16
5. United Nations Association of San Diego	20

* La version originale des rapports présentés par des organisations non gouvernementales n'est pas revue par les services d'édition.



1. Fédération des femmes de Chine

(Statut consultatif spécial accordé en 1995)

Première partie

Introduction

Fondée le 3 avril 1949, la Fédération des femmes de Chine est une organisation non gouvernementale (ONG) féminine d'envergure nationale. Son but est de défendre les droits et les intérêts des femmes et de promouvoir l'égalité des sexes. En septembre 1995, la Fédération est devenue membre de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO) puis, en septembre 2007, du Comité des ONG sur la condition de la femme de New York, qui dépend de la Conférence.

Deuxième partie

Contribution de la Fédération à l'action de l'Organisation des Nations Unies

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux grandes conférences et réunions des Nations Unies

2003. Des représentants de la Fédération ont assisté à la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 3 au 12 mars, à l'occasion de laquelle ils ont soumis une déclaration écrite et fait un exposé lors de l'atelier régional consacré à la violence contre les femmes en Asie et dans le Pacifique. Du 1^{er} au 3 décembre, des représentants de la Fédération ont assisté à l'atelier sur la législation en matière de violence dans la famille en Asie de l'Est et du Sud-Est, organisée par UNIFEM, Asie de l'Est et du Sud-Est, à Bangkok.

2004. Des représentants de la Fédération ont assisté à la quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 1^{er} au 8 mars, à l'occasion de laquelle ils ont soumis une déclaration écrite et fait un exposé lors de l'atelier régional Asie et Pacifique, puis à la soixantième session de la Commission des droits de l'homme, tenue à Genève du 1^{er} au 8 avril.

2005. Des représentants de la Fédération ont assisté à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 28 février au 9 mars, à l'occasion de laquelle ils ont soumis une déclaration écrite, fait une intervention orale au nom de quatre organisations non gouvernementales féminines de Chine et organisé un atelier parallèle consacré à la sécurité des femmes à l'heure de la mondialisation. Au cours de la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme, tenue à Genève du 3 au 9 avril, des représentants de la Fédération ont fait des interventions au titre du point 12 de l'ordre du jour, consacré aux droits des femmes. La Fédération a également envoyé des représentants à la trente-quatrième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, tenue à Genève du 24 avril au 3 mai.

2006. Des représentants de la Fédération ont assisté à la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 27 février au

26 mars. Lors de l'examen du rapport unique de la Chine (valant cinquième et sixième rapports périodiques) par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à sa trente-sixième session, tenue à New York du 6 au 10 août, des représentants de la Fédération ont fait une déclaration au nom d'organisations non gouvernementales chinoises dans le cadre du dialogue entre le Comité et les organisations non gouvernementales. Du 6 au 9 novembre, des représentants de la Fédération ont assisté à l'atelier de formation organisé à Bangkok par la Division de la promotion de la femme et par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), sur le thème suivant : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : application et suite donnée aux observations finales. Puis, du 12 au 14 décembre, toujours à Bangkok, des représentants de la Fédération appartenant à la délégation officielle chinoise ont assisté à la troisième session du Comité des problèmes sociaux émergents de la CESAP.

ii) Coopération avec des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

De 2003 à 2006, les dirigeants de la Fédération ont rencontré un certain nombre de fonctionnaires de l'ONU ou ont organisé à leur intention des visites sur le terrain au cours de leurs déplacements en Chine. La Fédération a entretenu de bonnes relations de coopération avec certaines institutions spécialisées des Nations Unies dans le cadre de l'exécution de projets intéressant l'épanouissement des femmes et des enfants, à commencer par un projet consacré aux priorités des filles (2001-2005), qui visait à faire reculer, puis à éliminer la discrimination contre la petite fille, ou encore le projet de lutte contre la traite des femmes et des enfants (2001-2005), exécuté en coopération avec l'UNICEF. Le projet de sensibilisation à l'égalité des sexes, qui s'inscrit dans le programme de pays du FNUAP pour la Chine (2002-2005), et le projet de formation pour une meilleure prise en compte de l'égalité des sexes ont été exécutés en coopération avec le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes. La Fédération a joué un rôle actif au sein du Groupe thématique et dans le cadre d'autres activités organisées ou menées conjointement par des ministères ou organismes chinois et par le Bureau du système des Nations Unies à Beijing, parmi lesquelles la Conférence internationale de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement du 25 au 27 mars 2004; le deuxième Forum national sur l'éducation pour tous, tenu par l'UNICEF et l'UNESCO du 13 au 15 décembre 2004; l'atelier sur la lutte contre le travail forcé et la traite transfrontière des êtres humains, tenu par l'Organisation internationale du Travail (OIT) les 12 et 13 avril 2005; le Forum sur le développement et l'investissement dans les objectifs du Millénaire pour le développement, organisé par le Programme des Nations Unies pour le développement en juin 2005; l'atelier sur la prise en compte systématique des personnes âgées, des femmes et de la diversité tenu par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés du 26 février au 3 mars 2006, etc.

iii) Initiatives menées par la Fédération à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (spécifiquement en Chine)

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Action menée : lutte contre la pauvreté parmi les femmes, notamment en leur proposant une formation aux nouvelles techniques et aux nouveaux produits agricoles, des services de microcrédit, en organisant le surplus de main-d'œuvre féminine dans les zones rurales, en trouvant aux femmes concernées des emplois dans les zones urbaines de façon planifiée et en s'attachant à les orienter, voire à leur proposer une aide juridique. De 2003 à 2006, ces efforts ont permis d'aider 2 millions de femmes à sortir de la pauvreté.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Action menée : la Fédération a lancé le projet « Boutons de printemps » pour aider les filles dont la famille connaissait des difficultés financières à achever le cycle primaire et le cycle d'enseignement obligatoire d'une durée de neuf ans. Depuis 1989, date à laquelle l'exécution du projet a débuté, jusqu'à la fin de 2006, il a permis de réunir plus de 600 millions de yuan renminbi (l'équivalent de 80 millions de dollars des États-Unis) et de créer 410 écoles dans lesquelles plus de 1,7 million de filles ont pu être scolarisées.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Action menée : la Fédération a assuré une formation à la prise en compte systématique de la parité des sexes, n'a pas ménagé ses efforts pour plaider en faveur d'une politique nationale d'égalité des sexes; plus d'un million de personnes ont pris part aux ateliers de formation qu'elle a organisés entre 2003 et 2006. Elle est également à l'origine de divers projets tels que « Des femmes qui entament une nouvelle carrière », « Atténuation de la pauvreté des femmes » et « Des services locaux pour les femmes » afin de promouvoir l'emploi et le réemploi des femmes.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Action menée : en 2000, la Fédération a mis sur pied un projet intitulé « Citernes d'eau pour les mères », dans le cadre duquel elle a construit plus de 90 000 réservoirs destinés à accumuler l'eau de pluie et lancé 1 100 projets de collecte d'eau à petite échelle dans le nord-ouest du pays, région connue pour son aridité, venant ainsi en aide à près d'un million de pauvres.

Autres activités pertinentes : La Fédération a participé activement à la Conférence de Beijing+10 visant à promouvoir l'application intégrale du Programme d'action de Beijing, ainsi qu'à la conception des documents issus de la Conférence et aux ateliers axés sur le partage de données d'expérience entre divers pays. Des représentants de la Fédération ont prononcé des discours d'orientation lors du Forum régional Asie-Pacifique des ONG sur Beijing+10, tenu à Bangkok du 29 juin au 4 juillet 2004, et ont assisté, au sein de la délégation officielle de la Chine – à l'invitation du Gouvernement chinois –, à la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner l'application, au niveau régional, du Programme d'action de Beijing et des textes de portée régionale et mondiale qui en sont issus, organisée par la CESAP du 7 au 10 septembre 2004. Du 29 août au 1^{er} septembre

2005, à Beijing, la Fédération, le Groupe de travail national sur les femmes et les enfants du Conseil d'État de la Chine, le Ministère des affaires étrangères et les organismes du système des Nations Unies présents en Chine ont célébré conjointement le dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La Fédération a participé activement à des activités bilatérales et multilatérales menées par des organisations non gouvernementales et développé sa coopération avec de nombreuses autres organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Elle a pris part au cinquième Forum des femmes d'Asie de l'Est, tenu en décembre 2003 dans la Région administrative spéciale de Hong Kong, au vingt-deuxième Congrès de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, tenu à Genève en décembre 2003, au Forum de la société civile asiatique 2004, tenu à Bangkok en juillet 2004 et à d'autres activités. Enfin, en juillet 2006, la Fédération a organisé et accueilli le sixième Forum des femmes d'Asie à Beijing.

2. Défense des enfants – International

(Statut consultatif spécial accordé en 1991)

Première partie

Introduction

Défense des enfants International (DEI) est une organisation non gouvernementale indépendante qui assure la promotion et la protection des droits des enfants depuis plus de 25 ans. Aux niveaux régional, national et local, elle agit par l'entremise de ses membres associés et de sections nationales dans 48 pays du monde. L'ensemble des sections nationales et des membres associés conçoivent leurs programmes en fonction des besoins et des priorités spécifiques des enfants de leurs pays respectifs, en se concentrant sur divers domaines d'activité, parmi lesquels la justice pour mineurs, le travail des enfants, la participation des enfants et les enfants dans les conflits armés. Au niveau international, par l'intermédiaire de son secrétariat international basé à Genève, DEI s'attache particulièrement à mobiliser les pouvoirs publics, à mener des activités de recherche, à constituer des réseaux, à sensibiliser et à fournir une assistance technique à ses sections nationales et à d'autres partenaires et à renforcer leurs capacités.

La justice pour mineurs, une priorité au plan international. Les 4 et 5 juillet 2005, DEI a tenu son Assemblée générale internationale triennale à Bethléem (Palestine), qui a eu deux aboutissements majeurs. En premier lieu, un nouveau Conseil exécutif international composé de huit membres a été élu pour un mandat de trois ans. En second lieu, l'Assemblée générale a décidé que, au niveau international, la priorité stratégique du mouvement pour les trois années à venir serait la justice pour mineurs, une attention particulière étant accordée à la situation des enfants en conflit avec la loi.

En collaboration avec le personnel du Secrétariat international, le Conseil exécutif nouvellement élu a conçu un Plan d'action stratégique international sur la justice pour mineurs (2006-2008), qui correspond au nouveau domaine d'action prioritaire du mouvement. L'objectif d'ensemble de ce plan d'action est « de faire mieux connaître à la communauté internationale la situation des enfants face à la justice pour mineurs dans le monde, en encourageant les actions visant à obtenir que la justice pour mineurs figure parmi les priorités politiques aux niveaux international, régional et national et de renforcer les systèmes de justice pour mineurs au plan national, en garantissant le respect des droits des enfants et des adolescents en conflit avec la loi ».

Tout au long de 2006, DEI a pu mettre en œuvre une partie importante de son Plan d'action sur la justice pour mineurs : établissement et diffusion de rapports sur les quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (tenues à Genève du 15 mai au 2 juin 2006 et du 11 au 29 septembre 2006, respectivement); contribution à l'Observation générale n° 10 du Comité des droits de l'enfant, sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs; participation active à des réseaux de premier plan, notamment le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs et le Groupe consultatif d'organisations non gouvernementales participant à l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants; publication d'un bulletin bimensuel sur la justice pour mineurs. DEI a également organisé une « Consultation régionale sur la justice pour

mineurs en Afrique » : tenue du 1^{er} au 5 novembre 2006 à Nairobi, elle a été l'occasion de former des sections africaines de DEI à l'établissement de contre-rapports à l'intention du Comité des droits de l'enfant.

Programme international sur le travail des enfants. Au niveau international, DEI continue aussi d'être active dans le domaine du travail des enfants. Pendant trois ans (de 2004 à 2006), le Ministère des affaires étrangères néerlandais a apporté son appui à un programme international sur le travail des enfants, impliquant plusieurs des sections nationales de DEI, principalement d'Amérique latine et d'Afrique. Le principal objectif de ce programme était de réduire le nombre d'enfants qui travaillaient, au moyen d'activités éducatives de substitution et de l'instauration d'un système éducatif sans exclusive. Ce programme a été coordonné par la section nationale du Costa Rica, le Secrétariat international servant de lieu d'échange pour la recherche, la sensibilisation, le suivi, la constitution de réseaux et le partage d'éléments d'information entre pays.

Programmes régionaux et nationaux. Au cours de la période à l'examen, les sections nationales et les membres associés ont agi sans relâche, aux plans national et régional, dans divers domaines, notamment l'éducation aux droits de l'enfant, les enfants soldats, le travail des enfants et la justice pour mineurs.

En mai 2004, DEI a lancé un programme régional sur la justice pour mineurs en Amérique latine. Huit sections d'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Paraguay et Uruguay) y prennent part. Les objectifs du programme sont les suivants : faire en sorte que les dispositions des articles 37 et 40 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant soient mieux intégrées aux législations nationales; concevoir des projets qui proposent des mesures de substitution à la privation de liberté, notamment la liberté surveillée, des réunions de médiation entre les victimes et leurs agresseurs ou des travaux d'intérêt général; former des professionnels de la justice pour mineurs.

Répartition géographique des sections nationales et des membres associés de DEI. Albanie, Angola, Argentine, Australie, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Gambie, Ghana, Israël, Italie, Japon, Liban, Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, République démocratique du Congo, République tchèque, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Sri Lanka, Suisse, territoires palestiniens occupés, Thaïlande, Togo et Uruguay.

Deuxième partie

Contribution de la Fédération à l'action de l'Organisation des Nations Unies 2003-2006

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période considérée, par l'entremise de son secrétariat international à Genève et de son représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, DEI a contribué aux travaux de l'ONU, s'agissant notamment de la promotion et de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989).

En particulier, DEI a pris la tête de plusieurs initiatives de sensibilisation à la question de la justice pour mineurs et à l'importance qu'elle revêt dans le cadre des droits de l'homme, au cours des soixante et unième et soixante-deuxième sessions de la Commission des droits de l'homme (tenues respectivement du 14 mars au 22 avril 2005 et du 13 au 27 mars 2006, à Genève). Le 6 avril 2005, au cours de la soixante et unième session, DEI a soumis une déclaration écrite au titre du point 13 de l'ordre du jour, intitulée « Les enfants en détention », dont l'objet était d'attirer l'attention sur le grand nombre d'enfants se trouvant derrière les barreaux et sur les conditions inhumaines et dégradantes dans lesquelles ils sont fréquemment détenus.

DEI a collaboré étroitement avec le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, dans le but de mettre en relief des problèmes importants au sein des systèmes de justice pour mineurs et d'appuyer les efforts menés en vue d'obtenir de la communauté internationale qu'elle y apporte des réponses. Au cours de la onzième session (tenue du 18 au 25 avril 2005, à Bangkok), la principale recommandation de DEI, visant à encourager la conception de plans d'action nationaux pour réduire le nombre d'enfants détenus, a été adoptée dans son intégralité à l'issue des trois réunions préparatoires régionales qui avaient précédé le Congrès et en partie incluse dans la Déclaration de Bangkok. DEI a présenté une déclaration officielle : « N'oubliez pas les enfants! », ainsi que les déclarations orales suivantes : « Pour que les normes soient appliquées : 50 ans d'établissement de normes relatives à la prévention du crime et à la justice pénale » (point 7 de l'ordre du jour); « La peine de mort pour les mineurs » (au cours du deuxième atelier, consacré à l'amélioration de la réforme de la justice pénale); « Les jeunes exposés à des risques dans les grandes villes d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique » (au cours du troisième atelier, consacré aux stratégies et aux pratiques de référence en matière de prévention de la criminalité). DEI a également pris l'initiative de soumettre une déclaration écrite conjointe au nom des organisations non gouvernementales qui défendent les droits de l'enfant, qui expose les diverses circonstances dans lesquelles les enfants peuvent être amenés à faire l'expérience de la justice pénale ou de la prévention de la criminalité, par exemple en tant que victimes, témoins, enfants en conflit avec la loi ou enfants de parents emprisonnés. DEI a coorganisé une réunion parallèle sur le thème suivant : « Protection des droits des enfants en conflit avec la loi ».

Au cours des quatorzième et quinzième sessions du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (tenues respectivement du 23 au 27 mai 2005 et du 24 au 28 avril 2006, à Vienne), DEI a poursuivi ses efforts de mobilisation des pouvoirs publics, qu'elle avait entamé au cours de la onzième session. En particulier, au cours de la quatorzième session, DEI a fait une déclaration orale sur la question des enfants en conflit avec la loi, rappelant que la Déclaration de Bangkok n'avait pas pleinement pris en considération ses propositions initiales.

Les efforts de mobilisation des pouvoirs publics ont abouti, puisque des modifications ont été apportées à la résolution 2006/22, intitulée « Fournir une assistance technique pour réformer le système pénitentiaire en Afrique et élaborer des mesures de substitution à l'emprisonnement viables » : le membre de phrase « et des besoins spécifiques des femmes et des filles détenues » y a été inclus.

Le Secrétariat international suit également de très près les sessions du Comité des droits de l'enfant et y participe de façon régulière : de la trente-cinquième à la quarante-troisième sessions (tenues respectivement du 12 janvier au 7 février 2004, du 17 mai au 11 juin 2004, du 13 septembre au 8 octobre 2004, du 10 au 28 janvier 2005, du 16 mai au 3 juin 2005, du 12 au 30 septembre 2005, du 9 au 27 janvier 2006, du 15 mai au 2 juin 2006 et du 11 au 29 septembre 2006), des membres du personnel de DEI ont pris note des débats pertinents afin d'établir des synthèses à l'intention des sections nationales et d'autres organisations non gouvernementales partenaires. Les thèmes prioritaires de DEI au niveau international, à savoir le travail des enfants et la justice pour mineurs, y ont fait l'objet d'une attention particulière. Ce faisant, DEI contribue à faire en sorte que les préoccupations et les recommandations du Comité soient diffusées à grande échelle au sein de la communauté des organisations non gouvernementales et parmi d'autres acteurs, aux plans national et international.

Jouant un rôle de coordination pour le mouvement international, le Secrétariat international s'emploie également à tenir ses sections nationales informées des débats pertinents des Nations Unies, ainsi que des recommandations formulées et des décisions adoptées à Genève. À titre d'exemple, des représentants du Secrétariat ont assisté à la trente-septième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (tenue du 6 au 24 novembre 2006, à Genève). Ils ont prêté une attention particulière aux discussions consacrées à l'Albanie et à l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays dans lesquels DEI dispose de sections nationales. Un rapport sur les actes de cette session a été établi et publié sous la forme d'un article dans le bulletin bimensuel sur le travail des enfants et communiqué à ces deux sections nationales.

ii) **Coopération avec des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies**

1. *Comité des droits de l'enfant* : En 2006, le Comité des droits de l'enfant a entamé la rédaction de son Observation générale n° 10, sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs (CRC/C/GC/10). En cette occasion, DEI a joué un rôle majeur en coordonnant les contributions d'autres organisations non gouvernementales et d'experts compétents au texte de cette observation générale, tout en apportant ses propres commentaires en retour et en mettant ses compétences au service du Comité.

2. *Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs* : Établi par le Conseil économique et social dans sa résolution 1997/30, le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs vise à coordonner les avis et l'assistance techniques fournis par des organisations internationales aux États Membres de l'ONU. Il est constitué de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies et organisations non gouvernementales, parmi lesquelles le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Terre des hommes et Save The Children. En 2005-2006, DEI a communiqué régulièrement avec les membres du Groupe. Lors de la réunion annuelle de 2005 du Groupe (les 22 et 23 mars 2005, à Vienne), il a été convenu que pour assurer une coordination et un suivi permanent des activités du Groupe, il serait nécessaire d'instaurer un secrétariat. Il a été demandé au Secrétariat international de DEI de coordonner le secrétariat du Groupe et de superviser son coordonnateur. En décembre 2006, DEI a

commencé à organiser la mise en place de ce secrétariat et entamé la procédure de recrutement d'un coordonnateur.

3. *Groupe consultatif d'organisations non gouvernementales participant à l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants* : Par l'entremise du Groupe consultatif, et dans le cadre des activités menées au titre du Programme international sur le travail des enfants de DEI, cette dernière a contribué à la rédaction du chapitre de l'Étude consacrée au « Travail et aux conditions de travail des enfants ». DEI a notamment appelé l'attention sur la violence inhérente à certaines activités auxquelles les enfants participent, comme les travaux domestiques. En novembre 2006, le Bureau du travail des enfants de DEI a consacré une édition spéciale de son bulletin international à l'Étude, contribuant ainsi à la promotion et la diffusion de ses principales recommandations à l'échelle mondiale.

iii) Initiatives prises par DEI à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible : Donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Actions menées : i) Publication et distribution de 250 exemplaires d'un manuel de formation intitulé *Inclusive Schools and Child and Adolescent Child Labour* et formation assurée sur la base de ce manuel; ii) projet Éducation sans exclusive au Cameroun, en Équateur, au Paraguay et au Togo, dans un total de 12 écoles; iii) Campagne mondiale pour l'éducation sans exclusive et sa relation directe avec la diminution du travail des enfants, intitulée « Aucun enfant sans éducation »; iv) Publication et diffusion d'un guide intitulé *How We Can All Make a Difference* (consacré au rôle des États, des écoles et des enseignants, des parents et des groupes sociaux locaux, des enfants et des jeunes).

iv) Activités menées à l'appui de principes universels

i) Semaine mondiale d'action (du 24 au 30 avril 2006) : les sections nationales du Cameroun, de l'Équateur, du Paraguay et du Togo ont organisé plusieurs manifestations locales à l'appui de la Semaine mondiale d'action, sur le thème « Chaque enfant a besoin d'un professeur »; ii) DEI a célébré la quatrième Journée mondiale contre le travail des enfants, le 12 juin 2005, qui a mis en relief le travail d'enfants dans des structures à petite échelle, dans les mines et les carrières, dans le monde entier.

3. Mouvement international ATD Quart Monde

(Statut consultatif spécial accordé en 1991)

Première partie

Introduction

i) Buts et objectifs

Dans le cadre de son dialogue avec l'ONU, la priorité du Mouvement international ATD Quart Monde consiste à instaurer les conditions nécessaires pour que ceux qui vivent dans le dénuement extrême soient reconnus comme des partenaires du développement. Fondé en 1957 par Joseph Wresinski, ATD Quart Monde est actif dans 29 pays des cinq continents et il conçoit des projets et des actions collectives pour lutter contre l'exclusion sociale. Ses correspondants dans plus de 100 pays contribuent au réseau du « Forum permanent sur l'extrême pauvreté dans le monde », appuyé par ATD Quart Monde. De 2003 à 2006, ATD Quart Monde a poursuivi son action en Afrique et dans la région de l'océan Indien (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Maurice, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie et Sénégal); en Asie et dans le Pacifique (Australie, Philippines et Thaïlande); en Amérique du Nord et en Amérique du Sud (Bolivie, Canada, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Haïti, Honduras et Pérou); en Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse). ATD Quart Monde a également établi des contacts dans la région de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie et Turquie).

ii) Changements notables

Le règlement d'ATD Quart Monde a été modifié par son Assemblée générale.

Deuxième partie

Contribution d'ATD Quart Monde à l'action de l'Organisation des Nations Unies

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, à des grandes conférences et à des réunions des Nations Unies

Secrétaire général : Le 17 octobre 2005, une délégation constituée de personnes possédant une expérience directe de la pauvreté a rencontré le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dans le but d'instaurer un dialogue direct entre ce dernier et des pauvres à propos de l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Assemblée générale : Lors des auditions d'organisations de la société civile par l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York (les 23 et 24 juin 2005), un représentant d'ATD Quart Monde a pris la parole au sujet de l'accès à l'éducation à Madagascar. Des délégations d'ATD Quart Monde ont rencontré le Président de l'Assemblée générale (le 17 octobre 2005 et le 17 octobre 2006) à New York.

Conseil économique et social : Chaque année, ATD Quart Monde contribue au débat de haut niveau du Conseil, à Genève ou à New York.

Commission des droits de l'homme : Chaque année, ATD Quart Monde participe à ses travaux, fait des déclarations concernant le point 10 de l'ordre du jour (droits économiques, sociaux et culturels) et organise des réunions parallèles sur le thème de l'extrême pauvreté et des droits de l'homme.

Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme : Chaque année, ATD Quart Monde fait une déclaration orale sur les relations entre la pauvreté extrême et les droits de l'homme au titre du point 4 de l'ordre du jour. L'organisation a participé à des séminaires sur le thème de la pauvreté extrême auxquels assistaient des experts de la Sous-Commission, comme celui sur « Les femmes et la justice » tenu à Pune (Inde) du 26 au 30 janvier 2004, ou ceux qui ont eu lieu à Rio de Janeiro et à Sao Paulo (Brésil) du 27 février au 4 mars 2005. À Bangkok, le 26 mars 2005, et à Pierrelaye (France), du 24 au 26 septembre 2005 et les 17 et 18 juin 2006, ATD Quart Monde a organisé des dialogues entre des experts de la Sous-Commission et des personnes extrêmement démunies afin de faire progresser la rédaction de la version préliminaire des Principes directeurs sur la pauvreté extrême et les droits de l'homme, qui a été adoptée le 24 août 2006 par la Sous-Commission. En 2004, 2005 et 2006, à Genève, les représentants d'ATD Quart Monde de Maurice et de la France ont pris la parole lors du Forum social, initiative de la Sous-Commission.

Commission du développement social : Chaque année, de 2003 à 2006, à New York, ATD Quart Monde a fait des interventions écrites et orales, organisé des réunions parallèles et participé activement aux travaux du comité d'organisation du Forum de la société civile de la Commission du développement social.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : ATD Quart Monde a participé aux sessions annuelles de la Commission en 2003 (à Bangkok), en 2004 (à Shanghai) et en 2005 (à Bangkok), ainsi qu'à celles du Comité de la réduction de la pauvreté, en 2005 et en 2006.

Participation à des sommets internationaux et autres réunions internationales : ATD Quart Monde a participé à un symposium intitulé « Volontariat et développement des compétences humaines dans la société de l'information », tenu à Dakar du 23 au 25 octobre 2003, ainsi qu'aux réunions préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information (à Genève et à Paris). L'organisation a publié un essai intitulé « La société de l'information pour tous », qu'elle a présenté lors du Sommet, tenu à Genève du 10 au 12 décembre 2003; en cette occasion, elle a organisé une réunion parallèle présidée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU, Nitin Desai.

ii) Coopération avec des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies au Siège et sur le terrain

Haut-Commissariat aux droits de l'homme : À Genève, le Directeur général d'ATD Quart Monde, Eugen Brand, a rencontré le Haut-Commissaire aux droits de l'homme par intérim, Bertrand Ramcharan (le 4 juillet 2003) et le Haut-Commissaire adjoint (en janvier 2005). Le 17 octobre 2003, ATD Quart Monde a organisé un débat interactif intitulé « Éliminer l'extrême pauvreté : le défi du partenariat avec les plus pauvres », présidé par le Haut-Commissaire.

Département des affaires économiques et sociales : Les 14 octobre 2004 et 16 octobre 2006, des membres d'ATD Quart Monde ont rencontré le Secrétaire général adjoint, José Antonio Ocampo. Le Département a apporté son appui à la réalisation d'une étude rédigée par ATD Quart Monde et intitulée « Comment la pauvreté sépare parents et enfants : un défi pour les droits de l'homme, avec la contribution du Burkina Faso, des États-Unis, du Guatemala, de Haïti, des Philippines et du Royaume-Uni. En partie financée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille, cette étude a été présentée à l'occasion d'une table ronde organisée en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, le 1^{er} février 2004. En réponse au paragraphe 55 de la résolution 60/209 de l'Assemblée générale, ATD Quart Monde a participé aux travaux du comité directeur chargé d'examiner et de renforcer l'impact de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, à New York. Coprésidé par le Département et par ATD Quart Monde, il incluait aussi des représentants de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO) et de la Confédération syndicale internationale. Ensemble, ils ont lancé une consultation de la société civile sur le sujet (voir « Civil Society Review : Making the Most of October 17th », mars-mai 2006). Du 22 au 26 mai 2006, à Montréal, ATD Quart Monde a organisé un séminaire intitulé : « Ending Extreme Poverty, A Road to Peace », auquel ont participé 65 personnes originaires de 11 pays, parmi lesquels des personnes vivant dans la pauvreté. Des représentants du Département des affaires économiques et sociales étaient présents. Pour établir son rapport intitulé « Célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » (A/61/308), le Secrétaire général s'est inspiré de ces initiatives. Enfin, ATD Quart Monde a organisé deux manifestations spéciales à l'occasion du Forum sur la pauvreté, sous l'égide du Département des affaires économiques et sociales, tenu à New York les 15 et 16 novembre 2006.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : ATD Quart Monde a participé au Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, à Rome (31 mars-2 avril 2004). Le Directeur général adjoint d'ATD Quart Monde s'est exprimé lors d'une conférence internationale sur le volontariat et les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée par le PNUD à Islamabad du 5 au 7 décembre 2004. Le 15 octobre 2006, à New York, un militant de base d'ATD Quart Monde au Guatemala a pris la parole lors d'une manifestation organisée dans le cadre de la Campagne Objectifs du Millénaire.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : En 2003 et 2005, ATD Quart Monde a participé à la Conférence générale de l'UNESCO à Paris et assisté en tant qu'observatrice à des réunions du Conseil exécutif. Des représentants d'ATD Quart Monde président deux commissions conjointes de programmation UNESCO-ONG (sur l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, et sur les droits de l'homme) et ont participé aux travaux de la Commission conjointe de programmation sur le dialogue interculturel et la communication. Les 5 et 6 juin 2003, à Bergen (Norvège), des représentants d'ATD Quart Monde ont participé et contribué à la consultation de l'UNESCO intitulée « L'élimination de la pauvreté dans le cadre international des droits de l'homme ». À l'occasion des première (2004) et deuxième (2006) éditions du Forum mondial sur les droits de l'homme, organisé principalement par l'UNESCO et la ville de Nantes (France), l'organisation s'est exprimée lors de

tables rondes plénières sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté. À Bangkok, l'organisation a participé à un groupe de travail axé sur le thème de l'« Éducation pour tous », qui a conduit au lancement à l'échelle régionale de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (6 au 12 septembre 2003). L'UNESCO a apporté une contribution financière d'un montant substantiel au séminaire organisé par ATD Quart Monde à Aix-en-Provence (France) du 26 au 29 septembre 2005, consacré à la contribution des individus et des familles très pauvres au dialogue interculturel dans la société de l'information, qui a réuni des représentants d'organisations non gouvernementales, d'institutions publiques et des universitaires, venus de 10 pays du Bassin méditerranéen.

Banque mondiale : Le 30 mars 2004, à Londres, ATD Quart Monde a participé avec la Banque mondiale à un séminaire faisant suite à la publication du *Rapport sur le développement dans le monde 2004* et organisé une réunion parallèle lors de la Conférence annuelle des banques sur l'économie du développement, tenue à Amsterdam (Pays-Bas) les 23 et 24 mai 2005. Le 19 octobre 2005, à Washington, l'organisation a tenu un séminaire international sur la lutte contre la pauvreté extrême avec la Banque mondiale. En avril 2006, la Banque mondiale a publié son document de travail n° 77, intitulé « Participatory Approaches to Attacking Extreme Poverty: Case Studies Led by the International Movement ATD Fourth World », contenant des études de cas de Madagascar, de République-Unie de Tanzanie, d'Amérique latine, des États-Unis et de Belgique.

Organisation internationale du Travail (OIT) : Un représentant a participé au séminaire sur les emplois stables pour les vendeurs de rues, organisé par l'OIT et l'université de Thammasat à Bangkok le 8 mai 2006. Le 4 octobre 2006, à Genève, des représentants d'ATD Quart Monde ont rencontré le Directeur général de l'OIT, Juan Somavia.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : En 2004, à New York, le mouvement d'enfants Taporî a participé au programme de la FAO intitulé « Growing Connection ».

Département de l'information : Chaque année, ATD Quart Monde participe à la Conférence annuelle organisée conjointement par le Département de l'information et des organisations non gouvernementales et, le 8 septembre 2006, elle a coorganisé un atelier sur l'approche participative de l'élimination de l'extrême pauvreté.

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre : ATD Quart Monde a fait le plus de publicité possible pour la résolution 47/196 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992, qui a proclamé la célébration de cette journée.

Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) : À mi-parcours de la Décennie, ATD Quart Monde a publié : « Contribution au Rapport mondial pour une culture de la paix ».

Collaboration avec les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales : Du 21 au 24 novembre 2004, à Bangkok, l'organisation a participé à un Forum de la société civile asiatique organisé par la CONGO.

Comité du développement social (ONG) : Un représentant d'ATD Quart Monde est Vice-Président du Comité du développement social des organisations non

gouvernementales et siégeait déjà avant 2003 à la direction exécutive de ce comité. Un représentant est membre de la direction du Sous-Comité pour l'élimination de la pauvreté depuis 2005. En août 2003, un projet d'ATD Quart Monde a été mentionné dans le document intitulé « Best Practices in Poverty Eradication: Case studies from the Field », publié par le Sous-Comité.

Enfance : L'UNICEF continue d'apporter son appui financier à l'action d'ATD Quart Monde à l'appui des enfants du Burkina Faso. ATD Quart Monde est membre actif du Comité des organisations non gouvernementales sur l'UNICEF.

Famille : Afin de mettre en relief l'importance de la famille dans le cadre de la lutte contre la pauvreté extrême, ATD Quart Monde a fait des déclarations écrites et orales lors du Sommet mondial de la famille tenu à Sanya (Chine) du 6 au 9 décembre 2004, du Sommet mondial de la famille +1, tenu à Aracaju (Brésil) du 3 au 8 décembre 2005 et du Sommet mondial de la famille +2, tenu à Amman du 5 au 7 décembre 2006, à l'initiative de l'Organisation mondiale de la famille.

4. Japan Civil Liberties Union

(Statut consultatif spécial accordé en 2003)

Première partie

Introduction

La Japan Civil Liberties Union (JCLU) est une organisation indépendante à but non lucratif qui vise à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux de toutes les personnes, indépendamment de leurs croyances, de leur confession et de leurs opinions politiques. Elle agit dans le respect des droits de l'homme, conformément aux principes acceptés par la communauté internationale et énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a été fondée en 1947, l'année où la nouvelle Constitution du Japon a été promulguée. L'American Civil Liberties Union a joué un rôle important lors de la fondation de la JCLU. Celle-ci est affiliée à la Commission internationale de juristes et à la Ligue internationale des droits de l'homme.

Tout le monde peut devenir membre de la JCLU à condition d'être en accord avec ses objectifs et d'être prêt à œuvrer pour l'amélioration de la situation en matière de droits de l'homme. La JCLU compte actuellement quelque 600 membres, dont 70 % de juristes à leur compte, mais aussi des universitaires, des journalistes et des étudiants. La JCLU est financée par les cotisations et par les donations sans condition qu'elle reçoit de ses membres ou de personnes extérieures qui soutiennent son action. Son conseil d'administration est composé de 45 membres. Actuellement, la JCLU comprend 15 comités, chacun doté d'une section à Osaka.

La JCLU bénéficie grandement de son statut consultatif spécial, car elle est ainsi en mesure de multiplier les activités visant à protéger et à promouvoir les droits de l'homme à l'échelle mondiale. Ces quatre dernières années, ses structures de décision et de financement sont demeurées pratiquement inchangées. Bien que toute personne puisse en devenir membre, y compris au-delà des frontières du Japon, le conseil d'administration n'est composé que de citoyens japonais. Compte tenu du budget limité dont elle dispose, la JCLU a instauré des liens de coopération avec d'autres organisations non gouvernementales internationales. Les membres du Conseil d'administration évaluent la stabilité financière de la JCLU et ils ont conclu qu'elle disposait d'une assise financière solide et que ses activités avaient contribué à mieux faire respecter les droits de l'homme, conformément à la Charte des Nations Unies et aux directives du Conseil économique et social.

Deuxième partie

Contribution de la JCLU à l'action de l'Organisation des Nations Unies

C'est en 2003 que la JCLU a eu l'honneur de se voir accorder un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social. Le présent document est le premier rapport quadriennal qu'elle adresse à l'ONU. La JCLU rend fréquemment publics des avis, des mémorandums et des opinions au sujet d'affaires spécifiques touchant les droits de l'homme et liées aux activités du Gouvernement ou des autorités locales, de la Diète et des tribunaux japonais en la matière. En outre, elle

prend parfois la tête de mouvements en faveur d'une nouvelle législation intérieure ou de la ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme par le Gouvernement japonais. Ceux de ses membres qui sont juristes interviennent dans des litiges très divers portant sur la liberté de confession, la liberté d'information, les indemnisations dans le prolongement de la guerre, la pollution de l'environnement, les réfugiés ou encore dans le cadre de procès intentés pour crime grave. La JCLU a organisé les comités pour la liberté d'expression, les droits fondamentaux des étrangers, l'activité des sociétés et les droits de l'homme, les droits fondamentaux des personnes handicapées mentales, la communication d'informations et la protection des données personnelles, ou encore sur les soins médicaux et les droits de l'homme. En outre, elle organise des séminaires, des réunions et des symposiums, mène des recherches et publie des rapports, des ouvrages et des bulletins. Par l'entremise de ces divers comités, la JCLU suit la mise en œuvre des traités internationaux, apporte une aide aux victimes de violations des droits de l'homme et soumet avec fermeté des propositions de modification des politiques législatives.

La JCLU est active dans le cadre des conventions internationales. Elle assiste aux réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales de l'ONU et participe à l'établissement de contre-rapports en réponse à ceux de l'ONU et des gouvernements en ce qui concerne l'évaluation de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Elle a soumis des amendements plaidant pour le respect des droits de l'homme à des organismes gouvernementaux et tenu des réunions publiques avec des organisations compétentes. En outre, des représentants de la JCLU se sont entretenus avec des journalistes spécialisés venus au Japon et ont observé les réunions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et d'autres organismes afin d'en rapporter des éléments d'information au Japon. On trouvera ci-après le détail des activités menées par la JCLU.

La JCLU a pris la tête des efforts de recherche d'un consensus au niveau national quant au rapport soumis par le Gouvernement japonais au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2003. La JCLU a remis les divers volets du rapport le 27 janvier, le 2 mai et le 20 novembre 2003 et l'un des représentants a assisté à la conférence tenue du 30 juin au 18 juillet de la même année à New York. Elle est parvenue à obtenir une recommandation favorable et a constitué un dossier sur les négociations gouvernementales menées en vue des activités de suivi. Elle a contribué à trouver un règlement judiciaire acceptable par les victimes du travail forcé pendant la guerre et a adressé sa politique en la matière à la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, basée à Genève, le 6 août 2004. La JCLU a assisté à des réunions préparatoires en vue du Sommet mondial sur la société de l'information, du 15 au 18 mai 2005, à Tokyo, et elle a mis sur pied des projets visant à éliminer les lacunes en matière d'information au Japon.

Un membre de la JCLU a assisté à la session de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants tenue à Genève, du 5 au 8 mai 2006. Avant cela, le 28 février, la JCLU avait remis un rapport sur la question au Ministère des affaires étrangères japonais; à la suite de la session de la

Convention contre la torture, la JCLU a reçu une recommandation favorable grâce à ses efforts de mobilisation. Elle a collaboré à l'établissement d'un contre-rapport en réponse au rapport du Gouvernement japonais sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, publié en 2006. Dans le cadre de ce projet, elle a dirigé le réseau d'organisations non gouvernementales japonaises impliquées et a facilité les échanges et la collecte d'informations parmi les membres, en organisant par exemple des réunions d'études et en envoyant des magazines.

La JCLU a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère des affaires étrangères s'agissant de l'évaluation de l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Toujours en 2006, dans le cadre de sa collaboration avec le Ministère des affaires étrangères, elle a conçu une loi-modèle sur les mesures de lutte contre la discrimination. Elle a débattu avec le Gouvernement japonais du rapport sur les droits sociaux et culturels et a publié des documents de base sur le sujet, traduits en japonais, pour promouvoir ses diverses campagnes.

À la suite de l'adoption du Pacte mondial en 2000, la JCLU a appelé à la participation active des entreprises nationales et leur a communiqué des directives relatives à leur responsabilité sociale le 18 novembre 2006. Elle a analysé l'exercice par 11 constructeurs automobiles japonais de leurs responsabilités sociales en examinant de près leurs rapports annuels en la matière et a rendu publics les résultats de cette étude. En outre, en 2006, la JCLU a adressé une demande au Gouvernement japonais et aux entreprises impliquées au titre de l'indemnisation pour enlèvement pendant la guerre.

Troisième partie

Initiatives menées à l'appui des objectifs de développement convenus sur le plan international

La JCLU a appuyé la visite officielle du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée au Japon, effectuée du 3 au 11 juillet 2005 à Tokyo et dans d'autres villes, en coopération avec le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (voir E/CN.4/2006/16/Add.2, du 24 janvier 2006). Elle a également apporté sa contribution à la visite informelle du même Rapporteur spécial du 13 au 18 mai 2006, à Tokyo et dans d'autres villes, toujours en coopération avec le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (voir A/61/335).

Sous l'égide de notre groupe d'organisations non gouvernementales, le premier Forum public sur la réforme de l'ONU, tenu le 30 août 2005 à Tokyo, a été organisé par le réseau d'organisations non gouvernementales japonaises sur la réforme de l'ONU et par le Ministère des affaires étrangères japonais. Le deuxième Forum public sur la réforme de l'ONU s'est tenu le 2 février 2006 à Tokyo, toujours avec le concours du Ministère des affaires étrangères et en coopération avec le Centre d'information des Nations Unies. Nous avons également organisé le troisième Forum public sur la réforme de l'ONU, le 25 juillet 2006, à Tokyo. Le 28 juin 2005, à l'invitation du Président de l'Assemblée générale et en sa qualité de

membre du réseau des organisations non gouvernementales japonaises sur la réforme de l'ONU, la JCLU a remis une proposition conjointe des organisations non gouvernementales sur la réforme de l'ONU au Service de liaison avec les organisations non gouvernementales de l'Organisation.

L'International Human Rights Network a organisé la consultation avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme qui a eu lieu le 8 novembre 2004 à Tokyo. La JCLU est l'une des principales organisations membres de ce réseau.

5. United Nations Association of San Diego

(Statut consultatif spécial accordé en 1999)

Première partie

Introduction

Les buts et objectifs de l'Association consistent à faire mieux connaître l'ONU aux citoyens et aux résidents de notre communauté et à renforcer le rôle des États-Unis au sein de l'Organisation. Grâce à nos efforts d'éducation, nous mobilisons nos concitoyens afin qu'ils acquièrent une meilleure compréhension de l'ONU et qu'ils soient favorables à un système des Nations Unies fort. Notre organisation a également pour but de sensibiliser nos élus, en particulier ceux qui sont en poste à Washington, à l'importance du rôle de l'ONU et de notre rôle au sein de l'Organisation. Nous encourageons nos élus à plaider pour le versement intégral des sommes que nous devons à l'ONU.

Deuxième partie

Contribution de l'Association à l'action de l'Organisation des Nations Unies

i) **Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux grandes conférences et réunions des Nations Unies**

1. Commission de la condition de la femme. Des représentants de l'Association ont assisté à chacune des sessions annuelles de la Commission, tenues du 3 au 14 mars 2003, du 1^{er} au 12 mars 2004, du 28 février au 11 mars 2005 et du 27 février au 10 mars 2006, à New York, et ont sollicité l'appui de délégués gouvernementaux présents au sujet de plusieurs questions thématiques.

2. Département de l'information. Dans le cadre de la cinquante-huitième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, tenue du 7 au 9 septembre 2005 à New York, des représentants de l'Association ont participé à : « Notre défi : des voix pour la paix, la conclusion de partenariats et le renouveau ».

3. Programme des Nations Unies pour l'environnement. En 2003, 2004, 2005 et 2006, l'Association a participé à la Conférence internationale des enfants sur l'environnement.

4. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans le cadre de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), l'Association assure la promotion du projet Shoes of Hope (Chaussures de l'espoir) et le projet Art Miles Mural (Des kilomètres de peintures murales) : 75 000 participants de plus de 100 pays ont déjà couvert près de 20 kilomètres de leurs œuvres, qui ont été présentées à l'occasion de plus de 50 manifestations sur tous les continents (2003, 2004, 2005 et 2006).

ii) Coopération avec des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies au Siège et sur le terrain

1. Chaque année, de 2003 à 2006, le projet « Trick or treat (un mauvais tour ou un cadeau) pour l'UNICEF » et la vente de cartes et de cadeaux au profit du Fonds ont permis de recueillir plusieurs milliers de dollars. La collecte organisée pour l'UNICEF à la suite du tsunami de 2005 a permis de recueillir une somme similaire. Enfin, en 2005 et 2006, des fonds ont été réunis pour l'UNICEF grâce au projet « Empty Bowls » (Bols vides).

2. Le programme « Adoptez un champ de mines », lancé en 1999, a permis de recueillir près de 10 000 dollars des États-Unis pour une opération de déminage au Pakistan et en Afghanistan; les programmes visant à recueillir des fonds pour le déminage dans le cadre de la « Nuit des mille dîners » se sont poursuivis de 2003 à 2006.

iii) Initiatives menées par l'Association à l'appui des objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement, qui constituent désormais la base de l'ordre du jour de la communauté internationale pour le XXI^e siècle

1. Activités intéressant les objectifs du Millénaire

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Action menée :

- Classes quotidiennes consacrées à l'ONU à l'intention de 5 000 élèves en cinquième année d'études à San Diego, pendant 39 semaines par an, dans le United Nations Building de l'Association, de 2003 à 2006; ateliers consacrés à l'ONU à l'intention des guides (éclaireuses), de 2004 à 2006;
- Collecte de plusieurs milliers de dollars pour l'achat de livres (par exemple, des dictionnaires d'anglais) et de matériel à destination d'écoles afghanes de 2003 à 2006 et financement de la formation d'enseignants afghans;
- Collecte de fonds à destination d'étudiants mexicains du Colegio de Esperanza (2005 et 2006);
- Livraison d'exemplaires du livre de Nane Annan, *The United Nations: Come Along with Me!* à une école de République-Unie de Tanzanie.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle

Action menée :

- Collecte de fonds pour l'achat de médicaments et la prestation de soins médicaux à l'intention de femmes et de filles afghanes de 2003 à 2006.

2. Activités menées à l'appui de principes universels

Les activités suivantes ont été organisées sous l'égide de l'Association à San Diego (Californie) : des programmes similaires à ceux de l'ONU ont été mis en œuvre dans des écoles élémentaires, secondaires et dans des universités de 2003 à 2006. Le « Comité de l'ONU » constitué par l'Association a fourni documents éducatifs et formation à des étudiants conseillers dans des établissements scolaires locaux (de 2004 à 2006). La bourse Annette I. Baughman, d'un montant de 10 000 dollars, a été créée en 2003 : depuis, elle est attribuée chaque année en juin à des étudiants qui souhaitent se spécialiser dans le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies sur la base de simulations. Chaque année, de 2003 à 2006, des représentants de l'Association ont pris la parole sur des thèmes intéressant l'ONU, comme les violations des droits de l'homme ou la petite fille, lors de la conférence annuelle WorldLink, à laquelle assistent 700 étudiants de San Diego et Tijuana. Chaque année, un programme de réunions est organisé, à l'occasion duquel des films sont projetés, comme *Mighty Times* en 2003, et des exposés sont faits sur divers thèmes : Le point de vue d'un immigré iraquien sur la guerre en Iraq (2004); Nations Unies : Soixante ans de succès (2005); L'ONU, le seul espoir pour la paix dans le monde (2006). Le Women's Equity Council de l'Association présente chaque année des programmes réunissant plusieurs participants afin de commémorer la Journée internationale de la femme (8 mars) : *The Economic Impact of War on Women's Pocketbooks* (2003), *Peace by Peace: Women on the Frontlines* (2004), *Women Together Change the World* (2005) et *Global Dispatches: Women Moving Upward* (2006). En 2003, l'Association a organisé un atelier d'une journée sur le thème suivant : « Comment obtenir un emploi dans le système des Nations Unies ». En 2004, cet atelier s'est transformé en une Journée internationale des carrières, qui est désormais célébrée chaque année. En 2003, l'Association a organisé « Un kilomètre de peintures murales de femmes » à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Le 26 juin, elle célèbre la Journée de la Charte des Nations Unies avec un déjeuner et un programme différent chaque année : *The Future of Sovereignty and the State System: Challenging the U.N. Charter* (2003), *Making a World of Difference: Women's Voices from Iraq, Afghanistan, and Nepal* (2004); *Viva Mexico – Viva Angeles de la Frontera* (2005), et *Honoring India* (2006). En 2004, l'Association a coparrainé *The People Speak!* avec le Fonds pour un monde meilleur et son Women's Equity Council a coparrainé une lecture théâtrale de *Guantanamo: Honor Bound to Defend Freedom*. Les célébrations de la Journée des Nations Unies (24 octobre) sont organisées autour de thèmes tels que *Global Communities: Building a Bridge to Literacy* (2003), *Year of the Woman: Millennium Development Goals and Gender Equity* (2004), *Child Health and Survival: The Millennium Development Goals and the Most Vulnerable* (2005), et *Maternal Health* (2006). La Journée pour l'égalité des femmes (26 août) a été l'occasion d'organiser des programmes de 2003 à 2006, notamment le coparrainage de la Conférence internationale sur l'impact du tourisme sexuel et l'exploitation des enfants dans la région de San Diego et de Tijuana (26 et 27 août 2003) et de mener une campagne de 16 jours pour mettre fin à la violence contre les femmes, qui a débuté le 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes) pour prendre fin le 10 décembre (Journée des droits de l'homme). Parmi les nombreuses manifestations coorganisées par l'Association, on peut citer : *La Posada sin Fronteras at the Border Field State Park between Tijuana and San Diego* (2004 et 2006) et *Water for Life* (2006). L'Association a formé des journalistes et des animateurs pour le Réseau d'information pour une culture de paix (en 2005 et 2006).